

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Péralles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 1 mois 1 fr. 50
 3 mois 4 fr. 50
 6 mois 8 fr. 50
 1 an 15 fr. 50

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
 Les abonnements partent
 du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 BUREAU DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGEL
 Rue St-Pierre
Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	»
L'Étranger	25 »	»
Rédactions	50 »	par espace

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Tous les gouvernements des grandes puissances étaient dans l'attente du discours que devait prononcer hier soir, à la Chambre des communes, sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne.

On sait qu'une vive campagne avait été menée, ces jours derniers, dans la presse allemande, contre l'Angleterre, accusée d'avoir été, durant le conflit marocain, la principale ennemie de l'Allemagne.

Il a été révélé que le gouvernement anglais s'était montré solidaire de la France au point qu'il était prêt à envoyer sur le continent une expédition de 160,000 hommes et que la flotte britannique dans la mer du Nord avait déjà pris toutes ses dispositions pour anéantir la flotte allemande. Toutefois, il en est qui prétendent que la solidarité anglaise ne s'affirme qu'après coup et que, s'il eût fallu la mettre à l'épreuve en juillet dernier, on aurait vu que l'administration britannique était incapable de donner à la France le secours escompté de 160,000 hommes.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne s'alarme à bon droit des liens qu'elle soupçonne entre la France et l'Angleterre. Sa presse a donc usé de l'intimidation dans l'espoir que sir Edward Grey, dont on connaît le tempérament pacifique, reculerait devant la colère de l'Allemagne et relâcherait les liens de la Triple Entente.

La France est intéressée autant que l'Allemagne à connaître les dispositions véritables du gouvernement anglais. En cas de conflit franco-allemand, l'Angleterre se rangerait-elle immédiatement du côté de la France ou s'abstiendrait-elle ?

Le discours de sir Edward Grey n'a pas tout à fait éclairci ce point. Le ministre a refait à la Chambre des communes l'histoire des affaires marocaines en prenant le coup d'Agadir comme point de départ. Il a démontré que l'Angleterre ne pouvait pas rester indifférente à l'action qu'entreprendait l'Allemagne. La suite de son discours, qu'on trouvera probablement aux dépêches, ne manquera pas d'affirmer que l'Angleterre veut être fidèle à la Triple Entente. Ceux qui espéraient que sir Edward Grey dirait jusqu'à quel point cette fidélité irait seraient probablement trompés, car il n'est pas dans les habitudes des gouvernements de dire tous leurs projets à la face de l'Europe.

L'attitude future de l'Angleterre est probablement réglée sur la base suivante : elle n'a avec la France qu'un engagement d'honneur ; elle la soutiendra dans une guerre parce qu'elle voit que c'est son intérêt, car elle ne veut pas que l'Allemagne, en divisant la France et l'Angleterre, puisse les battre séparément.

La mauvaise humeur qu'on manifestait en France, particulièrement dans la commission des affaires étrangères qui examine l'accord franco-allemand, au sujet du maintien du croiseur *Berlin* à Agadir, a déterminé le gouvernement allemand à rappeler ce croiseur. Cette mesure est un signe de détente qui facilitera à M. Caillaux la défense du traité franco-allemand à la Chambre française. On croit que cette discussion commencera vers le 6 ou le 7 décembre et qu'elle prendra trois ou quatre jours.

Les Italiens ont repris l'offensive à Tripoli, dans la journée de dimanche, et ils ont opéré avec succès contre Ain-Zara, qui est à douze kilomètres au sud-est de Tripoli et qui sert de quartier général aux troupes turques.

Les rebelles chinois assiègent Nankin avec trois ou quatre mille hommes et

une douzaine de canons. Ils ont infligé des défaites partielles à la garnison des trois ou quatre mille impériaux que commande le général Tchang. On considère la chute de Nankin comme prochaine. Cette ville de 250,000 habitants, hostiles aux Mandchous, semble être le dernier obstacle qui empêche les révolutionnaires de marcher sur Pékin.

Une grande agitation se manifeste à Constantinople, par suite de la scission qui vient de se produire dans le comité « Union et Progrès ». Par suite du mécontentement général, il vient de se fonder un nouveau comité « Liberté et Unité », qui comprend, non seulement les députés albanais et arabes, mais aussi les députés grecs, arméniens et bulgares.

Le *Tanin* reproche aux Jeunes-Turcs leur politique désastreuse dans la question albanaise et leur conseil de rendre aux Albanais leurs églises et leurs écoles, et de se montrer plus tolérants vis-à-vis de leur langue et de leurs coutumes.

En Crète, la situation devient toujours plus tendue. Des nouvelles d'Athènes et de Vienne, il ressort que les éléments extrêmes de l'île sont très mécontents de l'attitude prise par le gouvernement hellénique, qui a repoussé l'admission éventuelle de députés crétois à la Chambre grecque, et a été, en cela, approuvé par tout le parlement. Aussi s'attend-on à une nouvelle révolution. Un appel vient d'être lancé à la population pour l'engager à désigner, dans les vingt-deux provinces de l'île, dix délégués qui se réuniraient à un endroit indéterminé : une sorte de Grullli crétois. 220 députés révolutionnaires se sont trouvés dimanche à ce rendez-vous, et ont décidé de se rendre en corps à La Canée, de déposer les autorités, et, sous le nom de « gouvernement royal hellénique », de s'emparer de l'administration et de nommer des députés pour la Chambre d'Athènes.

Il est difficile de prévoir actuellement les conséquences de ce nouveau mouvement révolutionnaire, à la tête duquel se trouvent les deux chefs connus Michalidakis et Kundoro.

Les consuls des puissances protectrices de la Crète ont fait savoir à ce gouvernement provisoire que, en cas de soulèvement, elles procéderaient immédiatement à une nouvelle occupation de l'île. Les chefs révolutionnaires ont répondu que, dans ce cas, toute la population se retirerait à l'intérieur, dans les montagnes, où elle opposerait une résistance passive.

Quelques journaux catholiques italiens, espagnols et français avaient rapporté, d'une façon tout à fait objective, les atrocités du gouvernement jacobin portugais ; celui-ci, malgré la liberté de la presse proclamée par la constitution, vient d'interdire l'entrée de ces journaux au Portugal.

La situation au Mexique provoque des complications internationales inattendues. Le gouverneur du Texas, d'accord avec le président des Etats-Unis, vient de procéder à l'arrestation du général mexicain Reyes. Celui-ci se trouvait à San Antonio, à la frontière du Mexique et s'y occupait de l'organisation d'une force armée, avec laquelle il comptait renverser le général Madero du siège présidentiel. Le gouvernement américain a sans doute voulu éviter le retour des événements sanglants d'El Paso et de Juarez.

Le général Reyes sera jugé par les tribunaux ordinaires de San Antonio, sous l'accusation d'avoir fomenté des troubles et une conjuration qui aurait pu être nuisibles aux Etats-Unis.

Quelques journaux de New-York

considèrent ce fait comme un acte politique ; ils reprochent au gouvernement central d'avoir pris fait et cause pour le président Madero, et de lui avoir rendu un service en arrêtant son rival, au mépris de la neutralité que devaient observer les Etats-Unis.

Diocèse de Lausanne et Genève

Par lettre datée de Rome, samedi 25 novembre, la Congrégation consistoriale a notifié à Mgr Abbet, évêque de Bethléem, administrateur apostolique du diocèse, que M. le directeur D' Bovet était nommé évêque de Lausanne et Genève. Le pli, qui contenait encore une lettre adressée à M. le directeur Bovet, est parvenu hier après midi, lundi, à l'évêché de Fribourg.

Mgr Abbet s'est aussitôt rendu auprès du nouvel évêque. Pais, il a écrit à tous les membres de l'Episcopat suisse pour porter officiellement à leur connaissance la nouvelle de la nomination de l'évêque de Lausanne et Genève. Enfin, il s'est rendu, à 5 heures du soir, à la Chancellerie de Fribourg pour porter la même nouvelle à la connaissance du Conseil d'Etat. Il a été reçu par M. Descheux, vice-président, et M. Torche, directeur de l'Intérieur.

Mgr André Bovet sera préconisé au consistoire de jeudi 30 novembre. Par une heureuse coïncidence, ce sera précisément le jour de sa fête.

La dernière législature du Grand Conseil fribourgeois

Le Grand Conseil fribourgeois vient de clore une législature qui marquera parmi les plus importantes de ses annales. Soit au point de vue des actes législatifs et des décrets administratifs, soit au point de vue des événements politiques, la période 1906-1911 restera mémorable pour le canton de Fribourg.

La législature expirante se signale tout d'abord par l'œuvre capitale de l'élaboration de la loi d'application du code civil suisse. C'est là le monument législatif le plus important qui soit sorti des délibérations du Grand Conseil fribourgeois depuis la promulgation des divers livres du code civil cantonal, publié de 1834 à 1849.

Des voix autorisées ont rendu au Grand Conseil, un juste hommage à l'œuvre des rédacteurs de la loi d'application. Et l'assemblée elle-même s'est associée au labeur ardu des auteurs de la loi par un travail de critique serrée tel que peu d'autres parlements cantonaux en ont offert l'exemple. Ces longs et consciencieux débats, au cours desquels il a été fait une admirable dépense de science juridique, de sagesse et d'expérience, ont fait grand honneur au corps législatif fribourgeois.

On sait quelles conceptions ont présidé à l'élaboration de notre nouveau droit civil. Le législateur fribourgeois s'est attaché à maintenir tout ce que le code fédéral permettait de garder des institutions qui ont régi le canton de Fribourg depuis trois quarts de siècle. Mais, en conservant ce qui était digne de l'être, il a cherché à le perfectionner et il n'a pas hésité à innover là où il lui a paru qu'il devait le faire, dans l'intérêt général. C'est ainsi que, à côté d'un soulèvement de la tradition, la loi d'application fribourgeoise accuse un esprit résolument progressiste et novateur.

Le canton de Fribourg retirera, nous en sommes persuadés, de grands bienfaits de sa nouvelle loi civile, qui a été conçue de façon à correspondre à ses besoins et à favoriser ses intérêts essentiels.

Après l'œuvre capitale du nouveau code civil, il faut citer parmi les actes les plus importants de la dernière législature la loi sur le droit d'option réservé aux malades, du 14 mai 1907,

loi inspirée par la charité chrétienne et destinée à « mettre fin, comme on l'a dit, à la douloureuse inégalité qui prive les malades pauvres des secours de la science, pour les réserver aux seuls malades riches ».

Cette loi a été faite en prévision de la Faculté de médecine de l'Université, attendue avec tant d'impatience par le pays. Tout malade ayant le droit de se faire traiter gratuitement ou à un prix de faveur dans un établissement fondé avec l'approbation des pouvoirs publics pourra demander à être soigné de préférence dans un des cliniques dépendant de la Faculté de médecine.

Notre canton est l'un des moins bien partagés sous le rapport de la diffusion des soins médicaux. Ailleurs, des cliniques réputées offrent depuis longtemps aux malades de toutes les classes sociales les secours d'une science perfectionnée par la spécialisation. Chez nous, ce progrès ne date que de peu. La Faculté de médecine en sera le complet épanouissement et elle ouvrira à tous ceux dont la maladie est le triste lot, et que la pauvreté condamne à souffrir sans espoir, la perspective libératrice du soulagement et de la guérison. La loi leur donnera un droit absolu à réclamer les secours de l'art médical qui répondent aux nécessités spéciales de leur état.

C'est encore la préoccupation du sort de la portion souffrante de la famille fribourgeoise qui a inspiré le décret du 10 mai 1910, décidant la création d'un sanatorium populaire pour phthisiques, sur la montagne des Lys, au-dessus d'Albeuve.

Grâce à une heureuse combinaison financière, le canton se trouvera propriétaire de ce sanatorium sans avoir eu de sacrifices financiers à faire, puisque l'Hôpital cantonal, qui avancera le capital nécessaire à la réalisation de l'œuvre, se verra remboursé en principal et intérêts capitalisés.

Puisque nous sommes dans le domaine des actes du Grand Conseil qui touchent au soulagement des misères humaines, c'est ici le lieu de rappeler le décret du 6 mai 1909 allouant un crédit d'environ 240,000 fr. pour l'agrandissement et le perfectionnement des installations de l'Asile de Marsens.

On ne se doute guère, communément, de la place que l'établissement de Marsens tient dans l'économie générale de l'assistance publique fribourgeoise. En réalité, l'établissement de Marsens supporte une part notable des charges de l'assistance publique. En hébergeant, contre un prix de pension inférieur au coût de la journée de malade, les aliénés qui lui sont confiés par les communes, Marsens charge annuellement son budget d'une perte d'une cinquantaine de mille francs au profit de la collectivité.

Le décret qui a permis à l'Asile de Marsens de s'ouvrir à de plus nombreux malades a donc une portée plus générale qu'on ne le pense. A cette considération s'ajoute la satisfaction que fait éprouver la pensée des perfectionnements apportés aux conditions d'existence et de traitement d'une classe de malades qui mérite à un si haut degré la compassion générale et la sollicitude des pouvoirs publics. Le Grand Conseil a fait, ici aussi, un acte qui révèle les plus nobles préoccupations.

Nous poursuivrons demain cette revue de la dernière législature.

Paris, une somme de 250,000 francs, destinée à favoriser les recherches scientifiques.

Le grand Consistoire

Rome, 27 novembre.

Ce matin, lundi, le Pape Pie X a présidé une des cérémonies les plus solennelles du pontificat romain : la création en consistoire secret des dix-huit nouveaux cardinaux.

A neuf heures, les cardinaux résidant à Rome, convoqués par le cérémoniaire pontifical, se sont réunis, à portes fermées, dans la salle des Bénédictiones du palais du Vatican et ont appris officiellement de la bouche même du Souverain Pontife les noms de ceux qu'il a voulu élever à la dignité cardinalice. Sa Sainteté, après avoir terminé par la formule traditionnelle : *Quid vobis videtur ?* (Que vous en semble ?), a prononcé la formule sacramentelle de création. Puis les portes se sont rouvertes et aussitôt le cérémoniaire pontifical, accompagné de deux prélats, s'est rendu chez les nouveaux élus pour leur remettre le billet leur annonçant officiellement leur nomination.

Immédiatement après la remise des billets, vers onze heures, ont commencé les visites dites *di calore*. Les nouveaux *porporati* ont reçu dans un cérémonial réglé depuis longtemps les félicitations et hommages d'une foule de prélats, ecclésiastiques, personnages de l'entourage du Pape ou de la haute société romaine.

Jour prochain, aura lieu le grand consistoire public. Le nombre des évêques qui devaient être préconisés dans ce consistoire dépassant deux cent cinquante, afin de ne pas fatiguer le Pape, une moitié d'entre eux ont été préconisés ce matin lundi, et les autres le seront jeudi.

Au consistoire de ce matin, le Pape a prononcé une allocution, où il a rappelé que l'année présente fut pour le Pape une année de deuil toute particulière. Une grave douleur lui fut causée, à lui comme à tout fils dévoué de l'Eglise, par la commémoration bruyante d'événements qui marquèrent le commencement de tant d'offenses aux droits du Saint-Siège.

« Par l'action des sectaires, ajoute Pie X, fut en outre organisée une manifestation de haine envers la foi catholique, avec l'intention évidente de faire injure aux fidèles.

« Le monde entier cependant sait que le plus grand bien et le plus remarquable qualité de l'Italie, que nous aimons si grandement, est cette foi qui lui inspire et y fit croître admirablement tout progrès et toute civilisation, et qui, seule, pourra être pour elle une source de paix et de prospérité durable. »

Le Pape regrette l'impunité incroyablement accordée, à Rome même, aux ennemis de l'Eglise, et « à la secte perfide qui ne fait rien plus que Dieu et l'ordre chrétien ».

Le Pape parle ensuite de la persécution violente contre l'Eglise, qui s'est déchaînée au Portugal par l'action même de cette secte. Il rappelle et confirme son encyclique, par laquelle il condamna la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il exprime sa confiance dans la nation portugaise, dont l'attachement très fidèle à l'Eglise catholique est une très ancienne qualité, et s'oppose aux menées de ceux qui attaquent toute liberté élémentaire et préparent la ruine de leur patrie. Il fait l'éloge de la conduite admirable de l'évêque et du clergé lusitaniens, qui ont à leur tête un très digne patriarche.

A l'égard des maux de notre époque et des indices de modernisme et de naturalisme qui apparaissent par-ci par-là, le Pape a trouvé un soulagement en voyant se ranimer partout l'amour pour la Très Sainte Eucharistie.

Il rappelle les congrès eucharistiques de Cologne, de Londres, de Montréal, notamment le congrès récent de Madrid.

« A ce dernier participèrent toutes les classes sociales, des plus basses aux plus hautes ; et entre tous se distinguèrent le roi catholique et son auguste famille.

« Dans cette circonstance, l'Espagne manifesta avec la plus grande clarté quels sont ses vrais sentiments en matière religieuse, elle affirma être et vouloir rester profondément catholique.

« On ne peut donc pas vraiment dire qu'elle aspire à la promulgation des lois ôtant les institutions religieuses et les

prérogatives de l'Eglise ; mais on doit reconnaître qu'elle veut conserver intacts les liens séculaires qui l'unissent au Siège apostolique. »

Le Pape conclut :

« Dieu veuille préserver cette nation, qui nous est très chère, des maux qui semblent en menacer la paix et le bonheur. »

LE COLLÈGE DES CARDINAUX

Le consistoire que le Pape a tenu hier lundi est le quatrième de son pontificat ; le dernier avait eu lieu au mois de décembre 1907. Le Sacré-Collège compte à l'heure actuelle 64 membres, dont 34 Italiens et 30 cardinaux appartenant à d'autres nations. On sait que, depuis le Pape Sixte-Quint, le nombre des cardinaux est de 70, rappelant les soixante-dix vieillards d'Israël, que Moïse s'adjoint pour gouverner le peuple hébreu. Mais il est très rare que le Sacré-Collège soit au complet. Le chiffre le plus élevé a été celui de 68, sous le pontificat de Léon XIII, et pendant un mois seulement.

La nomination des cardinaux appartient au Pape seul. Toutefois, certaines nations ont droit à être représentées dans le Sacré-Collège ; les concordats qu'elles ont conclus avec le Saint-Siège déterminent le nombre des cardinaux et les sièges épiscopaux qui comportent une telle faveur. C'est ainsi que, à teneur du concordat conclu entre Portugal et le Saint-Siège, l'archevêque de Lisbonne devait être créé cardinal dans le prochain consistoire qui suivait sa nomination.

La France a habituellement six cardinaux, l'Autriche cinq, l'Espagne quatre la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, le Portugal, chacun un. Depuis le *Kulturkampf*, le Sacré-Collège compte habituellement deux Allemands. Léon XIII, pour la première fois, accorda semblable privilège à l'Australie, au Canada, à l'Amérique du Sud et aux Etats-Unis, qui ont aujourd'hui trois cardinaux.

Les nonces de première classe (ceux de Vienne, Madrid, Lisbonne et Paris) ne renaissent généralement à Rome que pour revêtir la pourpre cardinalice.

Les grands Ordres religieux sont ordinairement représentés dans le Sacré-Collège. A quatre ans d'intervalle, les Jésuites reprennent leur place avec le cardinal Billot, le premier cardinal français de la Compagnie de Jésus. Pour la première fois, les Rédemptoristes voient un de leurs faire partie du Sacré-Collège avec le Père Rossum, de nationalité hollandaise. Les Dominicains, les Bénédictins et les Franciscains ne sont pas, à l'heure actuelle, représentés dans le Sacré-Collège. Autrefois la noblesse romaine se glorifiait d'avoir son cardinal ; elle ne l'a plus aujourd'hui. Autrefois encore, le Pape accordait volontiers le chapeau cardinalice à un de ses parents ; on se rappelle que le cardinal Pecci était le frère de Léon XIII.

Le cardinalat n'étant pas un ordre sacré, mais simplement une dignité ecclésiastique, des laïques peuvent l'obtenir, à condition qu'ils ne soient pas mariés. C'est ainsi que le cardinal Antonelli, qui fut pendant vingt-six ans secrétaire d'Etat de Pie IX, n'était pas même sous-diacre et ne devint prêtre qu'à la fin de sa vie.

Le nouveau prince-évêque de Cracovie

Vienne 26 novembre.

La *Gazette de Vienne*, journal officiel de l'empire, a publié, hier, une information aux termes de laquelle le prince Adam de Sapieha, chanoine du Chapitre métropolitain catholique-romain de Léopol (Lemberg) est nommé prince-évêque de Cracovie, par décision impériale du 8 novembre.

Le siège épiscopal de Cracovie, à la différence de ceux dont le titulaire est élu par le Chapitre, est à la nomination de l'empereur. La nomination devient régulière par la ratification de Rome. Cette particularité explique la teneur de la notification qui, en d'autres pays, donnerait l'impression d'un acte de fonctionnarisme administratif.

Le titre de prince ajouté à la dignité épiscopale ou archiepiscopale n'est pas exceptionnel en Autriche : c'est encore un de ces reliquats historiques dont la monarchie des Habsbourg est si riche ; il est attaché aux sièges épiscopaux ou archiepiscopaux qui avaient autrefois la

Nouvelles diverses

La cérémonie d'ouverture de la Diète d'Alsace-Lorraine aura lieu le 6 décembre au palais impérial, à Strasbourg.

— La vente des perles, pierres précieuses et objets d'art ayant appartenu à l'ex-sultan Abdul Hamid a commencé hier lundi, à Paris. Cette première vente a produit un total de 2,052,355 fr. Parmi les objets vendus figure un collier de perles qui a atteint 90,000 fr.

— Le Conseil municipal de Paris a reçu officiellement, hier lundi, M. Gutschkof, maire de Moscou.

— Le prince Roland Bonaparte met à disposition de l'Académie des sciences de

†
Nous avons la profonde douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

Joseph-Antoine SCHOBINGER

Membre du Conseil fédéral
et chef du Département fédéral de l'Intérieur

notre bien-aimé père, oncle, beau-frère et cousin, que Dieu a rappelé à Lui, le lundi 27 novembre, à 2 heures du matin, après une courte maladie, à l'âge de 63 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Pour les survivants profondément affligés :

Edith SCHOBINGER.

BERNE, Schwarztorstrasse, 26, le 27 novembre 1911.

Le service funèbre aura lieu le mercredi 29 novembre, à 11 heures du matin, à l'église de la Trinité, à Berne, le corps sera ensuite transporté à la gare.

L'enterrement aura lieu à Lucerne, le jeudi, 30 novembre.

R. I. P.

Cartes de visite

DERNIÈRE NOUVEAUTÉ

et en tous genres

à 1 fr. 80, 2.—, 2.50, 3.— et 3.50 le cent.

Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles

FRIBOURG

Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas

Cours d'art décoratif

M^{lle} Marie de WECK

FRIBOURG, Grand'Rue, 17

Pyrogravure.

Pyro-Incrustation.

Cuir repoussé.

Argent.

Etain.

Cuivre.

Horloges Innovation

Magnifique ornement d'intérieur
4 ANS DE GARANTIE. 10 MOIS DE CRÉDIT. 8 JOURS A L'ESSAI

PENDULE TABLEAU
à balancier libre, cad. ivoire, centre doré, cabinet noyer mat ciré. Hauteur, 105 cm. Balancier doré décoré relief.

Modèles exclusifs de la maison
Déposés à 47034.
N° 535. Marchant 15 jours, avec sonn. cathédrale de l'heure et demi-heure.

44 fr. au comptant
49 fr. à terme

Acompte Fr. 5.— Par mois Fr. 5.—
N° 536. Avec mouv. marchant 8 jours et sonn. les quarts, sonnerie idéale, très forte et harmonieuse sur Gong Innovation retentoré. 3 tons différents. Nouveau.

62 fr. au comptant
69 fr. à terme

Acompte Fr. 10.— Par mois Fr. 5.—
En pas de temps nous avons vendu plus de 2000 horloges Innovation

Nombreuses lettres de félicitation
Système de vente INNOVATION
PENSEZ AUX AVANTAGES DE VOTRE

A. Matthey-Jaquet, fabrique Innovation
LA CHAUX-DE-FONDS H 23625 C

Maison de confiance et de vieille renommée fondée en 1803
La première de genre en Suisse. Toujours imitée, jamais égale

laque le son du journal. Agents honnêtes et sérieux demandés.
Desastres sur catalogues gratuits et franco. Best choix en montres, rétroils et bijouterie.

NE TOUSSEZ PAS
Prenez à temps

des PASTILLES pectorales KLEIN. Elles sont recommandées par les sommités médicales. Les meilleures contre la toux, catarrhe, grippe, enrhumement, bronchite, refroidissements et toutes les affections des voies respiratoires. 30 cent. seulement le paquet, dans les magasins. — Se méfier des contrefaçons et n'accepter aucun paquet ne portant pas le nom du seul fabricant, André KLEIN, Bâle-Neuwegelt. H 7311 Q 6307

En gros chez MM. Vicariac & C^{ie}, Fribourg.

Lundi, jour de la foire
et samedi, foire de la Saint-Nicolas

VENEZ TOUS AU BANC
devant le Café des Arcades

Là vous trouverez
DES JOUETS

à tous les prix
et pour tous les goûts.

Attention !

Je prie l'honorable public de ne pas détruire de vieux

DENTIERS

ou dents isolées, même si elles sont cassées, vu que j'achète à des prix très élevés et au comptant toute quantité. J'achète aussi aux dentistes et marchands. Seulement le mercredi et le jeudi 29 et 30 novembre, à l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg, 2^{me} étage. H 5481 F 5471-1928

En boîtes de 250 et 500 gr. dans toutes les bonnes épiceries

Nouilles ménagères
de Sainte-Appoline

excellentes pour régimes
H. BUCHS.

Fabrique de pâtes alimentaires
Ste-Appoline et Fribourg.

5444
Guérison des **HERNIES** sans opération
Berne, Schauptplatzgasse, 32 (mercredi soir 7-9 et jeudi matin 8-10. Méthode approuvée. Succès de 15 ans. 548

Méd. Dr. E. Steffen, Baden.

LE

THERMOGÈNE

guérit en une nuit

Rhumes, Douleurs, Points de côté, etc.

C'est un remède facile et propre, ne dérangeant aucune habitude.

ATTENTION !

Certains intermédiaires, auxquels on demande un Thermogène, proposent ou délivrent sans scrupule une contrefaçon. Nous prions les malades de s'assurer toujours que l'étiquette de la boîte qu'on leur vend soit bien conforme au modèle ci-dessous.



MODE D'EMPLOI :

Il suffit d'appliquer le Thermogène sur le mal, en ayant soin qu'il adhère bien à la peau; si l'action tarde à se produire, ou si l'on veut une révulsion immédiate, asperger la feuille d'ouate d'eau de vie ou de vinaigre, ou simplement d'eau tiède.

Cuisinière

d'un certain âge, Allemande, connaissant les travaux d'un ménage soigné, demande place, pour tout de suite. Gage, 36 à 40 fr. par mois. S'adresser sous H 5451 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg.

Une maison sérieuse du canton de Neuchâtel, demande représentants actifs

pour le placement de ses vins de France. A travers offres sous chiffres H 5499 N, à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Amor

la meilleure pâte à polir pour métaux.

CAFÉ-BRASSERIE

à remettre, à Genève
au centre de la ville, dans situation exceptionnelle et sur la principale place. Etablissement existant depuis plus de 40 ans et faisant une recette journalière de 175 fr. exclusivement en limonade. Bénéfices prouvés, 18,000 fr. par an. S'adr., pour tous renseignements, Case 2303, Poste, Mont-Blanc, Genève. 5182

Saindoux

bien pur, de pores du pays, livré en boîtes de 4 et 8 kg., à 1 fr. 80 par kg. 5481
Joh. Gerber, charcutier, à Langnau (Berne).

V. M. DURIAUX

FRIBOURG
BOIS DE CONSTRUCTION
FEUILLES, PARQUÉS, BOIS D'ŒUVRE, LAMES, LITTES, LITTEAUX, LAMES.

A LOUER

Avenue de Pérolles, divers locaux, chauffés, pouvant servir de bureaux, entrepôts, ou magasins. H 233 F 421
Adresser les offres à Weck & C^{ie}, banquiers, à Fribourg.

ON DEMANDE

pour le Nouvel-An, un bon ouvrier maréchal, ayant passé ses cours de ferrage. Pour renseignements, s'adr. au propriétaire même, Jean Folly, nég., Villarepos.

« Institut Sarina »
RUE DU TEMPLE, 15
A partir du 1^{er} décembre : Cours supérieurs de français

pour étudiants universitaires et employés. Les dames sont admises. Inscription, 6 fr. par mois.

ON DEMANDE

pour les cantons de Fribourg et Neuchâtel un représentant pour la visite des magasins de denrées coloniales, pour le placement de nos produits très courants. 5422
Offres sous H 5517 X, à Haasenstein & Vogler, Genève.

On demande, pour tout de suite, une bonne femme de chambre

S'adresser sous H 5485 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg. 5480

C. NUSSBAUMER

tailleur
PÉROLLES, 10
Vêtements ecclésiastiques
Soutanes dep 42 fr. s. mesure
Douillettes, chapeaux, cois

On demande deux petites

chambres meublées

ou une grande avec 2 lits et une cuisine. 5472
S'adresser sous H 5484 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

LES VINS DE 1911

par leur finesse et leur bouquet donneront un des meilleurs vins du siècle. Nous garantissons naturels et pur jus de raisins frais, nos
Rouge, table 1911 Fr. 45.—
St-Georges 1911 55.—
Bordeaux 1911 55.—
Incolore, pris ici, dans nos fûts prêts, 3 mois net ou sous 2 % d'escompte au comptant. Etiquettes gratis. Échantillons gratis et franco. Depuis 500 litres, franco en gare destination. 5027-1781

Vins fins en bouteilles

en caisses assorties de 30, 40 et 50 bouteilles de Bordeaux, Beaujolais, Arbecis, Mâcon, Pommard, Champagne, Asti, Cortaillod, Neuchâtel, etc. etc
H. COLOMB & C^{ie}, Fleurier (Jura)

BUREAU

DES LOCATIONS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 4, Fribourg, y appartements, chambres, magasins, ateliers et autres locaux divers. H 1706 F
N.-B. — On demande des appartements et chambres.

Depuis 3 ans, j'étais atteint de vilaines croûtes éruptives. Au bout de trois jours d'emploi du Zuckob *Savon médical* le succès était frappant. Les boutons

séchaient et il ne s'en formait pas de nouveaux. Déjà après l'emploi de 2 pièces, ma peau était complètement nette. P. N. A. 1 fr. (15 X) et 2.25 (35 X) effet puissant. À empl. avec *Crème Zuckob* (douce et ne graissant pas), à 1.25 et 3 fr. Dépôt : Pharmacie Bourknecht.

H. LIPPACHER

Médecin-chirurgien-dentiste
FRIBOURG
rue du Tilleul, 153
Bâtiment du Gothard
Consultations de 9 à 12 h. et de 2 à 5 heures
Spécialiste pour la pose de dents artificielles
Reçoit tous les mardis à Romont
Hôtel du Cerf
TÉLÉPHONE 1.30

Château à louer

en partie. 5482-1861
S'adresser à Arthur Plancherel, à Domdidier.

Vente d'immeubles

L'office des faillites de la Glâne procédera, à l'auberge de Billens, jeudi 30 novembre prochain, à 2 heures, à la vente de l'immeuble appartenant à la succession répudiée de Jean Gindroz, soit habitation pouvant servir de forge, d'atelier de mécanicien ou de charbon, avec dépendances.

Filature de laine

de PAYERNE
Fabrique de draps et mélanges en tous genres
Fabrication à façon
Echange contre laine
Se rend tous les jours de marchés et foires :
Fribourg : Rue des Epaves.
Morat : vis-à-vis de la poste
Romont : maison Ph. Clément.
Se recommande, 4138-1478
J. GINGAZ-BERGER.
P.-S. — Les laines artificielles et usagées sont exclues de notre fabrication.



ADLER est une machine à coudre de première réputation. Demandez catalogue à J. G. GRENAUD, mécanicien, Baile, agent pour le canton. 4508

AUX MÉCANICIENS

Bonne occasion
Auto, voiture de 4 places, Renault, 550 fr. faite d'emploi, rue de Hesse. 5465
Exceller & Boy, Genève-Garage, pour visiter.

La Banque de l'Etat de Fribourg



reçoit des dépôts sur carnets d'épargne à 4 % jusqu'à 5000 fr.

Ces dépôts jouissent, outre la garantie de la Banque, de la garantie sans restriction de l'Etat de Fribourg.

Montant des dépôts d'épargne
A fin décembre 1908 Fr. 1,786,467.88
A fin octobre 1911 6,391,812.28

S'adresser au guichet, N° 7, de la Banque de l'Etat, Place Notre-Dame, à Fribourg, ou à nos agences de

Bulle M. Alf. Reichlen Estavayer-le-Lac, M. Alex. Francey
Romont M. Fr. Donzallaz Conset M. Alex. Francey
Morat M. H. Derron Tavel M. D. Zbinden
Châtel-Saint-Denis, M. J. Philipona

Toutes les ménagères sont invitées !

Par la présente, nous nous permettons d'inviter toutes les dames soucieuses de leur linge à assister à notre lessive expérimentale faite avec le

PERSIL

Cette lessive aura lieu mercredi 27 novembre, a. c., de 10 heures du matin à midi et de 1 1/2 h. de l'après-midi à 6 h. du soir à la Buanderie de chez MM. Jos. Zurkinden et fils, rue de Lausanne, 70 et ruelle du Boxif, FRIBOURG

À cette occasion, on procédera au lavage des taches de vin, de cacao, de sang, etc., sur différents morceaux de linge, pour montrer à chacune quels avantages on peut obtenir en employant le „PERSIL“.

On peut se procurer le „PERSIL“ dans la plupart des maisons de denrées coloniales, et tous renseignements, à l'occasion de cette lessive expérimentale seront donnés, même plus tard, aux personnes qui en adresseront la demande par écrit aux agents généraux :

Albert Elum & C^{ie}, Bâle.

Cognac Golliez ferrugineux

l'anémie, faiblesse, pâles couleurs, etc.
37 ans de succès
En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr., dans toutes les pharmacies
Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.